



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2013



septembre 2014



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
Bilan.....	3
Compte de Pertes et Profits.....	4
Etat de variation des capitaux propres.....	5
Etat des flux de trésorerie.....	6
Notes annexes aux états financiers.....	7
• <i>Règles et méthodes comptables</i>	7
• <i>Informations sur le bilan et le hors bilan</i>	26
• <i>Informations sur le compte de pertes et profits</i>	62
• <i>Divers</i>	67

Bilan au 31 décembre 2013
(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/13	31/12/12	Variation	
				Valeur	%
ACTIF					
Avoirs en or	4	708 397	1 001 970	-293 573	-29
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	718 630	631 927	86 703	14
Avoirs en monnaies étrangères	6	5 200 227	5 458 911	-258 684	-5
Créances sur les établissements de crédit	7	1 726 613	1 050 745	675 868	64
Créances sur les Trésors Nationaux	8	820 360	883 711	-63 351	-7
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	9	927 288	833 502	93 786	11
Biens immobiliers de placement	10	1 489	1 638	-149	-9
Autres immobilisations	10	560 861	350 539	210 322	60
Autres actifs	11	240 698	143 572	97 126	68
TOTAL		10 904 563	10 356 515	548 048	5
PASSIF					
Billets et monnaies en circulation	12	4 775 571	4 381 130	394 441	9
Comptes créditeurs et dépôts	13	2 457 636	2 333 111	124 525	5
Transferts à exécuter	14	64 485	5 979	58 506	979
Engagements en monnaies étrangères	15	9 180	9 721	-541	-6
Engagements envers le Fonds Monétaire International	16	1 484 751	1 445 824	38 927	3
Autres passifs	17	141 262	117 246	24 016	20
Provisions pour risques et charges	18	66 493	62 881	3 612	6
Réserve de réévaluation Or	19	470 146	763 719	-293 573	-38
Réserve de réévaluation des devises	20	141 522	124 895	16 627	13
Réserve de réévaluation des instruments financiers	21	69 161	64 718	4 443	7
Capital et Réserves	22	1 201 551	1 016 274	185 277	18
Résultat	23	22 805	31 017	-8 212	-26
TOTAL		10 904 563	10 356 515	548 048	5

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2013, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 2013

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
				Valeur	%
Produits d'intérêts		155 410	177 630	-22 220	-13
Charges d'intérêts		12 778	21 642	-8 864	-41
Résultat net d'intérêts (a)	28	142 632	155 988	-13 356	-9
Dividendes (b)	29	1 088	1 247	-159	-13
Produits de commissions		32	27	5	19
Charges de commissions		158	175	-17	-10
Résultat net des commissions (c)	30	-126	-148	22	15
Produits sur opérations de change	31	137 038	181 654	-44 616	25
Charges sur opérations de change	31	99 652	164 436	-64 784	-39
Résultat net de change (d)	31	37 386	17 218	20 168	117
Prélèvement sur la réserve de réévaluation des devises (e)	20				
Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d)+(e)		180 980	174 305	6 675	4
Autres produits ordinaires	32	8 600	8 397	203	2
Total des produits nets		189 580	182 702	6 878	4
Entretien de la circulation fiduciaire	33	29 394	30 898	-1 504	-5
Frais généraux	34	110 311	104 379	5 932	6
Autres charges ordinaires	35	8 302	1 394	6 908	496
Dotations nettes aux amortissements & provisions	36	18 768	15 014	3 754	25
Charges d'exploitation générale		166 775	151 685	15 090	10
Résultat net de l'exercice		22 805	31 017	-8 212	-26

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2013, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2013
(en millions de FCFA)

	Capital	Primes de fusion	Réserves & écarts de réévaluation	Report à nouveau	Résultats accumulés	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2012	134 120	43 587	814 754	23 813	31 017	1 047 291
Affectations en réserves			3 169	-	-31 017	-27 848
Ecart de réévaluation des autres immobilisations			202 108			202 108
Prélèvements				-20 000		-20 000
Résultat de l'exercice					22 805	22 805
Solde au 31 décembre 2013	134 120	43 587	1 020 031	3 813	22 805	1 224 356

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2013, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2013
(en millions de FCFA)

Libellés	2 013	2 012
<u>ACTIVITE D'EXPLOITATION</u>		
Résultat net	22 805	31 017
+ Dotations aux amortissements	14 634	11 982
+ Dotations aux provisions	4 187	3 599
- Reprises d'amortissements	-	-147
- Reprises de provisions	-53	-420
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-41	-3 412
- Dividendes perçus	-1 088	-1 247
+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)	40 444	41 372
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)	-729 052	285 180
Créances sur les établissements de crédit	-675 868	-326 616
Créances sur les Trésors nationaux	63 351	27 140
Autres créances d'exploitation (*)	-116 535	584 656
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)	307 916	-71 894
Billets & monnaies émis	394 441	221 614
Comptes courants & dépôts	124 525	-286 214
Transferts à exécuter	58 506	-2 613
Autres dettes d'exploitation	24 017	-6 972
Réserve de réévaluation Or	-293 573	2 291
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)	-380 692	254 658
<u>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</u>		
- Acquisition d'immobilisations financières	-9 599	-12 924
- Acquisition d'autres immobilisations	-13 100	-8 921
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	41	3 411
+ Dividendes reçus	1 088	1 247
± Opérations pour compte des Trésors nationaux	-93 786	-138 243
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	-115 356	-155 430
<u>ACTIVITE DE FINANCEMENT</u>		
- Dividendes distribués	-4 000	-8 000
- Autres affectations résultat exercice précédent	-22 778	-25 000
- Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises	-	-
+ Autres réserves	-	-
± Engagements à long terme	38 386	118 826
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	11 608	85 826
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	-484 440	185 054
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	5 161 531	4 976 477
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)	4 677 091	5 161 531
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Avoirs en or	708 397	1 001 970
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	718 630	631 927
Avoirs en monnaies étrangères (**)	3 250 064	3 527 634
Total	4 677 091	5 161 531

(*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

(**) Cf. Notes 2.12 et 26

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2013, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Note 1 – Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les opérations de la BCEAO se rattachent, d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire et, d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements et collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut également prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit Agences Principales et quinze Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend en outre une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et une Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). En outre, elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 – Principes et méthodes comptables

2.1- Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2013

Les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux normes reconnues en matière bancaire sur le plan international (article 102 des Statuts), en conformité avec les principes comptables généralement admis et adaptés à la nature de l'activité d'un Institut d'émission.

La BCEAO s'inscrit dans la perspective de l'application intégrale des normes IAS/IFRS. Dans ce contexte, la BCEAO intègre progressivement les normes IAS/IFRS dans son système d'information comptable, en tenant compte de sa spécificité de banque centrale et de son environnement institutionnel et économique.

A cet égard, deux normes significatives, en sus de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », ne sont pas encore intégralement appliquées au 31 décembre 2013. Il s'agit des IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur ». Cependant, ces normes sont intégralement appliquées aux opérations de la salle des marchés.

La note 2.35 présente l'état de la mise en œuvre des normes IAS/IFRS par la BCEAO.

Les états financiers de la BCEAO sont présentés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), sa monnaie fonctionnelle, dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 Euro. A ce titre, toute opération réalisée dans une devise autre que le Franc CFA constitue une transaction en monnaie étrangère, évaluée et comptabilisée conformément à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (Cf. note 2.6).

2.2- Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2.3- Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- comptabilité d'engagement
- continuité de l'exploitation
- intelligibilité
- pertinence
- fiabilité
- comparabilité

2.4- Méthode d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base de la valeur de marché pour l'or, des titres et des éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et au hors bilan, ainsi que du coût historique pour les autres rubriques.

2.5- Effets des transactions et évènements

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte dès que ceux-ci se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercices comptables, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.6- Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans les comptes de pertes et profits de la période, conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises.

2.7- Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts.

2.8- Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés, au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du trimestre. L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est comptabilisé directement dans un compte de réserve de réévaluation.

2.9- Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI

La BCEAO est l'agent financier des Etats auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des FCFA détenus par le FMI. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BCEAO, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. En contrepartie, la BCEAO assume la totalité de leurs obligations envers le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI, à savoir le Droit de Tirage Spécial (DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quote-parts des Etats et leurs souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

A l'exception des tirages dans les tranches de réserve et des cessions de DTS qui reviennent à la BCEAO, les Etats bénéficient de la contre-valeur en FCFA, calculée au cours du jour de l'opération, de tous les autres tirages sur le FMI.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription, d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale (FCFA) au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de pertes et profits.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de pertes et profits, en contrepartie de comptes d'ajustement.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte de pertes et profits.

2.10- Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans des actifs obligataires.

2.11- Portefeuille - titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Ces titres sont détenus à des fins de transaction et détenus jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente.

- ***Actifs financiers détenus à des fins de transaction***

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils se composent de bons du Trésor et valeurs assimilées en devises cotées. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition et coupons courus inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés.

Ils constituent un des éléments du poste « Avoirs en monnaies étrangères ».

- ***Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance***

Ce sont des actifs financiers (obligations et bons de trésors détenus) pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et a la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide du

taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

Ils sont un des composants du poste « Avoirs en monnaies étrangères ».

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils regroupent les actifs financiers qui n'ont été classés dans aucune des deux (02) catégories ci-dessus. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous la rubrique « Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente » ou en compte de pertes et profits dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

- **Comptabilisation des titres en devises**

Les achats et ventes de titres en devises sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des titres. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan à la date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

2.12- Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres en devises détenus jusqu'à l'échéance arrivant à maturité dans plus d'un mois sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

2.13- Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension), ou de réduire des liquidités excédentaires contre

l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts en sus. Les intérêts sont portés au compte de pertes et profits.

2.14- Créances monétaires sur les Trésors Nationaux

Elles sont constituées par les concours consolidés sur les découverts statutaires. Il s'agit des concours accordés aux Trésors Nationaux au titre de l'article 16 des anciens Statuts, qui ont fait l'objet de consolidation sur 10 ans par décision du Conseil des Ministres du 19 septembre 2002. Ces concours directs consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

Conformément aux dispositions de ses Statuts, l'Institut d'émission n'accorde plus de concours monétaires directs aux Etats.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de ses sessions du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, de ressources adossées aux allocations générale et spéciale de DTS du 09 septembre 2009 accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres, en septembre et octobre 2009, puis en mai 2011, des concours monétaires équivalents à la contrevaletur en franc CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat. Les fonds ainsi octroyés aux Etats font l'objet de remboursements trimestriels sur une période de dix (10) ans avec un différé de trois (3) ans.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les créances monétaires sur les Trésors Nationaux sont analysées comme des prêts. Toutefois, elles sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Elles peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. En cas de dépréciation, l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisé en compte de pertes et profits et devient réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.15- Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles détenues dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celles du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20 % du capital de chacune de ces entités. Toutefois, en raison des contraintes d'ordre institutionnel, la BCEAO n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur ces deux

Institutions. Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition que la BCEAO estime correspondre à la juste valeur en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée à chaque arrêté. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers et les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux de trésorerie futurs, l'actif net réévalué, la quote-part de capitaux propres revenant à la BCEAO ou les perspectives de rentabilité.

Les prêts sont comptabilisés au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. En cas de dépréciation, l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisé en compte de pertes et profits et devient réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres immobilisations financières est effectué, afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Dans ce cas, une provision pour dépréciation est constatée.

2.16- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, avec possibilité de réévaluation. Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués périodiquement.

L'évaluation après comptabilisation des terrains et des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée en contrepartie des comptes d'immobilisations.

A l'instar de l'année 2008, la BCEAO a procédé, au cours de l'exercice 2013, à l'expertise de son patrimoine immobilier (terrains et immeubles), avec date de référence le 1^{er} janvier 2013. Les travaux ont été réalisés par des experts immobiliers sous l'égide du cabinet d'expertise comptable KPMG Sénégal.

En l'absence d'un marché actif de l'immobilier, la méthodologie d'estimation utilisée par les experts est celle des surfaces corrigées et les prix appliqués sont obtenus, soit par comparaison pour un terrain nu, soit par reconstitution pour une tâche élémentaire de construction avec toute la sujétion de fournitures et de mise en oeuvre complète, soit le prix de remplacement à neuf.

Les résultats de la nouvelle réévaluation du patrimoine effectuée ont été intégrés dans les comptes de l'exercice 2013.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie utile (ans)
Terrains	Non amortissables
Structures, cloisons, divers revêtements et faux plafonds	60
Menuiserie métallique et bois (intérieur)	45
Menuiserie métallique et bois (extérieur)	45
Étanchéité des toitures	30
Électricité courants forts (y compris câblage)	30
Électricité courants faibles (y compris câblage)	30
Groupe électrogène	30
Ascenseur et monte-charge	30
Nacelles	30
Système de sécurité (y compris scanner)	20
Climatisation	30
Plomberie sanitaire	30
Aménagements extérieurs (Clôture, Guérites, Locaux annexes, Locaux techniques, VRD)	45
Matériels de service et de logement	5
Mobiliers de service et de logement	10
Matériels de transport	5
Logiciels	3
Patrimoine artistique	Non amortissable

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable, servant au calcul d'une provision durable, est déterminée en tenant compte des facteurs suivants :

- l'ampleur de la baisse constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'évolution du marché ;
- l'inadéquation de l'actif au marché ;
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de retrouver la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Par ailleurs, la Banque a opté de comptabiliser les immobilisations reçues à titre gracieux (IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ») selon la méthode dite de « Subvention constatée en produits différés ». A cet égard, les biens concernés sont inscrits à l'actif en contrepartie de la constatation de produits différés (produits constatés d'avance) au passif. Ces produits différés sont repris en comptes de pertes et profits sur une base systématique et rationnelle de la durée d'utilité de l'actif auxquels il sont associés.

2.17- Immeubles de placement

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrain ou bâtiment) détenus par la Banque pour en retirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût amorti. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

2.18- Actifs non courants détenus en vue de la vente

Sont classés dans cette catégorie, les actifs immobilisés de la Banque autres que les actifs financiers et pour lesquels une décision de cession a été prise au cours de l'exercice, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente ». Ces actifs cessent d'être amortis à compter de la date de cette décision de cession.

A l'arrêté de l'exercice 2013, aucun actif immobilisé n'était détenu en vue de la vente.

2.19- Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

2.20- Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur faciale ou valeur nominale.

2.21- Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de pertes et profits.

2.22- Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds à exécuter sont portés au bilan à leur valeur nominale.

2.23- Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts et les différences de change sont portées au compte de pertes et profits.

2.24- Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

2.25- Avantages du personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision. Il en est de même des engagements au titre des médailles de travail qui sont fonction de l'ancienneté des agents en activité.

Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

2.26- Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

- **Réserve de réévaluation des avoirs en devises**

La réserve de réévaluation des avoirs en devises a été créée en 1998 sur Décisions du Conseil d'Administration et du Conseil des Ministres des 02 et 03 juillet 1998. Elle est

destinée à la couverture du risque de change encouru par la Banque Centrale dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

A la clôture de l'exercice, la réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change. Les pertes de change nettes constatées en fin d'exercice sont couvertes par les ressources disponibles sur la réserve.

- **Réserve de réévaluation des instruments financiers**

La réserve de réévaluation des instruments financiers a été créée, en juin 2009, en application de la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2008, prise par le Conseil des Ministres de l'Union lors de sa session du 26 juin 2009. Elle est destinée à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de pertes et profits de la BCEAO.

La réserve est alimentée par affectation du résultat de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, pour un montant correspondant au profit latent net enregistré sur la gestion du portefeuille de titres.

Les pertes latentes nettes constatées en fin d'exercice sur l'évaluation du portefeuille de titres sont couvertes par prélèvements sur la réserve.

- **Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

La Banque Centrale constitue des fonds affectés à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, créé en 2000 et doté lorsque les raisons de prudence l'imposent, est assimilé à une réserve. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est alimenté en contrepartie du débit d'un compte de charge (dotation).

- **Réserve sur risques de refinancement**

Cette réserve représente 5 % de la moyenne mensuelle du refinancement. Elle est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de Banque Centrale. Initialement, la réserve était appelée « Provision sur risques de refinancement », mais celle-ci ne répondant pas aux critères de comptabilisation en normes internationales, la provision a été dénommée « Réserve sur risques de refinancement » et intégrée aux capitaux propres. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

2.27- Instruments dérivés

A la date de clôture, le 31 décembre 2013, la BCEAO n'a réalisé aucune opération sur les instruments dérivés.

2.28- Gestion des risques

La BCEAO est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- *Risque de marché* : risque de perte due aux changements dans les prix et aux taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- *Risque de contrepartie* : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- *Risque opérationnel* : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO.

Au plan administratif, la BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par la Direction de la Prévention des Risques (DPR) sous l'autorité du Contrôleur Général. Ce dispositif est complété par la Direction de l'Inspection et des Audits (DIA) qui examine et évalue le contrôle interne, d'une part, et contrôle les opérations, d'autre part.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en se fondant sur un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

2.29- Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements sur titres ou au comptant, les opérations pour compte de tiers, les engagements divers, les engagements de garantie et les valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.30- Reconnaissance des produits et des charges

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers, liées aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de pertes et profits ;
- pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat d'intérêts ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.31- Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'évènements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.32- Changement de méthodes, d'estimations comptables

Aucun changement de méthode ou d'estimation comptables n'est intervenu en 2013.

2.33- La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

2.34- Audit et approbation des comptes sociaux

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

Conformément à l'article 87 de ses Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences dans les Etats et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale.

Le Commissaire Contrôleur est également chargé du contrôle de la comptabilité du Siège.

Le Conseil des Ministres de l'Union a procédé, en 2012, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2012, 2013 et 2014.

2.35- Etat de mise en application du référentiel IFRS

- ***Normes IAS/IFRS appliquées intégralement par la BCEAO***

- ✓ IAS 1 « Présentation des états financiers » ;
- ✓ IAS 2 « Stocks » ;
- ✓ IAS 7 « Tableau de flux de trésorerie » ;
- ✓ IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » ;
- ✓ IAS 10 « Evènements postérieurs à la date de clôture » ;
- ✓ IAS 16 « Immobilisations corporelles » ;
- ✓ IAS 17 « Contrats de location » ;
- ✓ IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ;
- ✓ IAS 19 « Avantages du personnel » ;
- ✓ IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » ;
- ✓ IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » ;

- ✓ IAS 23 « Coûts d'emprunts » ;
- ✓ IAS 24 « Information relative aux parties liées » ;
- ✓ IAS 32 « Instruments financiers : présentation » ;
- ✓ IAS 36 « Dépréciation d'actifs » ;
- ✓ IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ;
- ✓ IAS 38 « Immobilisations incorporelles » ;
- ✓ IAS 40 « Immeubles de placement » ;
- ✓ IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

● **Normes IAS/IFRS appliquées partiellement par la BCEAO**

- ✓ IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : appliquées uniquement aux produits des placements de la salle des marchés et aux prêts au personnel ;
- ✓ IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » : appliquées uniquement aux produits des placements de la salle des marchés.

● **Normes IAS/IFRS à mettre en application par la BCEAO si les situations nécessaires se présentent**

- ✓ IAS 27 « Etats financiers individuels » ;
- ✓ IAS 28 « Participation dans les entreprises associées » : pas d'influence notable dans les institutions associées ;
- ✓ IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » : pas de situation d'hyper inflation dans la zone UMOA ;
- ✓ IAS 34 « Information financière intermédiaire » ;
- ✓ IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » ;
- ✓ IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ;
- ✓ IFRS 11 « Partenariats » ;
- ✓ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

- **Norme IFRS à appliquer dès la mise en oeuvre intégrale du référentiel**
 - ✓ IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » : déclaration de conformité prévue après mise en oeuvre intégrale de toutes les normes applicables à la BCEAO.

- **Normes IAS/IFRS non applicables à la BCEAO**
 - ✓ IAS 11 « Contrats de construction » : sans objet pour la Banque Centrale ;
 - ✓ IAS 12 « Impôts sur le résultat » : exonération totale d'impôt sur le résultat ;
 - ✓ IAS 26 « Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite » : sans objet pour la Banque Centrale ;
 - ✓ IAS 33 « Résultat par action » : le capital de la Banque Centrale n'est pas divisé en actions ;
 - ✓ IAS 41 « Agriculture » : sans objet pour la Banque Centrale ;
 - ✓ IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » : sans objet pour la Banque Centrale ;
 - ✓ IFRS 4 « Contrats d'assurance » : sans objet pour la Banque Centrale ;
 - ✓ IFRS 6 « Proposition et évaluation de ressources minérales » : sans objet pour la Banque Centrale ;
 - ✓ IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : sans objet pour la Banque Centrale.

Note 3 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/13 en F CFA	31/12/12 en F CFA	Variation en %
1 Dinar des Emirats Arabes (AED)	129,590	134,680	-3,78
1 Yen chinois (CNY)	78,570	79,790	-1,53
1 Dollar des Etats Unis (USD)	475,640	497,160	-4,33
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	786,800	803,770	-2,11
1 Franc suisse (CHF)	534,340	543,370	-1,66
1 Yen japonais (JPY)	4,533	5,774	-21,49
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	732,913	764,737	-4,16
1 Dollar canadien (CAD)	447,110	499,320	-10,46
1 kilogramme d'or	19 416 414,517	27 462 942,594	-29,30
1 Once d'or	603 918,000	854 193,000	-29,30

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois	2013	2012
janvier	746,162	772,193
février	756,846	759,270
mars	767,384	760,805
avril	757,220	769,707
mai	755,902	798,726
juin	754,229	790,664
juillet	747,745	805,436
août	751,005	791,668
septembre	745,126	782,374
octobre	739,600	777,763
novembre	740,680	775,273
décembre	732,913	764,737

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

Bilan Actif

Note 4 – Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/13		31/12/12		Variation	
	<i>en onces</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en onces</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>%</i>
Or en dépôt au Siège	119 714,82	72 298	119 714,82	102 260	-29 962	-29%
Or en dépôt à la Banque de France	1 053 113,51	635 994	1 053 113,51	899 562	-263 568	-29%
Or solde compte poids	173,32	105	173,32	148	-43	-29%
Total	1 173 001,65	708 397	1 173 001,65	1 001 970	-293 573	-29%

Aucune transaction n'a été effectuée sur le stock d'or au cours de l'année 2013. La forte baisse constatée sur l'exercice, soit 293 573 millions, est induite exclusivement par la forte dépréciation du cours moyen de l'once d'or sur la période, qui est passé de 854 193 FCFA au 31 décembre 2012 à 603 918 FCFA à fin décembre 2013.

Note 5 – Avoirs sur le Fonds Monétaire International

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA, le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est en outre dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

→ la BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quote-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS, destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA, sont faites à son profit.

→ la BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrevaletur en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :

- les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;

- les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
- les tirages dont l'objet est de suppléer des baisses de recettes de l'Etat ;
- les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.

→ la BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrevaletur n'est pas mise à la disposition des Etats ainsi que du montant du principal à rembourser.

→ la BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.

→ la BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. Elle rembourse aux Etats la contrevaletur, en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/13		31/12/12		Variation	
	<i>en DTS</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en DTS</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>%</i>
Position de réserve	5 002 278	23 683	26 686 305	24 505	-822	-3
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	948 199 216	694 947	794 289 248	607 422	87 525	14
Total	953 201 494	718 630	820 975 553	631 927	86 703	14

• Position de réserve

La position de réserve s'analyse comme suit.

	31/12/13		31/12/12		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Quotas FMI	855 800 000,00	627 227	855 800 000,00	654 462	-27 235	-4
FMI, Compte N°1	-791 335 860	-579 980	-772 126 297	-590 474	10 494	2
FMI, Compte Titres	-59 461 862	-43 580	-56 987 398	-43 580	-	-
Ajustement FMI compte N°1	(*)	18 617	(*)	3 815	14 802	-388
Ajustement FMI compte Titres	(**)	1 399	(**)	282	1 117	-396
Total	5 002 278	23 683	26 686 305	24 505	-822	-3

(*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte N°1 n'est pas associé au poste FMI Compte N°1 en DTS

(**) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte Titres n'est pas associé au poste FMI Compte Titres en DTS

La diminution de la position de réserve d'une année à l'autre est liée aux effets conjugués de la baisse du volume et du prix des DTS. En effet, le montant de la position de réserve est passé de 26 686 305 DTS au 31 décembre 2012 à 5 002 278 DTS au 31 décembre 2013. Le cours du DTS est ressorti à 732,913 FCFA au 31 décembre 2013 contre 764,737 FCFA au 31 décembre 2012.

• Avoirs en DTS

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit.

	31/12/13		31/12/12		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
DTS détenus	700 060 155	513 083	700 142 101	535 424	-22 341	-4
BCEAO, son compte au FMI	248 139 061	181 864	94 147 147	71 998	109 866	153
Total	948 199 216	694 947	794 289 248	607 422	87 525	14

D'une année à l'autre, les DTS détenus ont évolué ainsi qu'il suit.

	DTS
Solde au 31/12/12	700 142 101
Acquisitions	-
Cessions	-
Rémunérations perçues (+)	528 922
Commissions payées (-)	610 868
Solde au 31/12/13	700 060 155

Note 6 – Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés dans la Zone Franc, ceux détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la Zone Franc, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées.

Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc	2 801 660	3 025 679	-224 019	-7
Correspondants en dehors de la Zone Franc	15 849	57 130	-41 281	-72
Billets étrangers	36 368	17 883	18 485	103
Portefeuille de titres	2 302 230	2 326 373	-24 143	-1
Créances rattachées (intérêts courus)	44 120	31 846	12 274	39
Total	5 200 227	5 458 911	-258 684	-5

- **Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc**

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc, essentiellement en euros, sont constitués par les avoirs en compte d'opérations, les avoirs (soldes débiteurs) chez les correspondants et les dettes éventuelles (soldes créditeurs) auprès de ces derniers.

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 04 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union ainsi que de l'Avenant signé le 20 septembre 2005, une partie de leurs avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Compte d'opérations (Trésor français)	2 739 629	3 002 620	-262 991	-9
Correspondants dans la Zone Franc :				
▪ compte ordinaire à la Banque de France	57 185	20 573	36 612	178
▪ comptes ordinaires chez les autres correspondants	4 847	2 486	2 361	95
Total montants bruts (1)	2 801 661	3 025 679		
Provisions (2)	-1	-	-1	-
Montants nets (1) – (2)	2 801 660	3 025 679	-224 019	-7

- **Correspondants en dehors de la Zone Franc**

Cette rubrique est ventilée comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Comptes ordinaires chez Correspondants hors Zone Franc	6 547	48 235	-41 688	-86
Placements en devises étrangères	5 006	4 412	594	13
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4 296	4 483	-187	-4
Total montants bruts (1)	15 849	57 130		
Provisions (2)	-	-	-	-
Montants nets (1) – (2)	15 849	57 130	-41 281	-72

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès des correspondants domiciliés hors Zone Franc. Les placements en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme. Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

• **Billets étrangers**

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devise se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13		31/12/12	
	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)
EUR	52 871 998,0	34 682	24 150 584,0	15 842
USD	2 728 040,0	1 298	3 523 810,0	1 752
CHF	514 810,0	275	372 760,0	203
GBP	144 495,0	114	108 285,0	87
Total		36 368		17 883

• **Portefeuille de titres**

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du trésor et des obligations. Il s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Titres en devises	1 979 607	2 003 807	-24 200	-1
Parts de fonds commun de placement détenues	322 623	322 566	57	-
Total	2 302 230	2 326 373	-24 143	-1

→ **Titres en devises**

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres en devises détenus à des fins de transaction et de titres en devises détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres en devises s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Titres en devises détenus à des fins de transaction	31 306	73 959	-42 653	-58
Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance	1 948 301	1 929 848	18 453	1
Total	1 979 607	2 003 807	-24 200	-1

✓ Titres en devises détenus à des fins de transaction

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	31 306	68 081	-36 775	-54
Obligations	-	5 878	-5 878	-100
Total	31 306	73 959	-42 653	-58

b) Ventilation par devise

(en millions de FCFA)

	31/12/2013		31/12/2012		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	47 725 506,03	31 306	112 749 090,08	73 959	-42 653
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	47 725 506,03	31 306	112 749 090,08	73 959	-42 653

c) Ventilation selon le mode de valorisation

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Titres en devises cotés	31 306	73 959	-42 653	-58
Titres en devises non cotés	-	-	-	-
Total	31 306	73 959	-42 653	-58

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Etats	31 306	68 081	-36 775	-54
Institutions monétaires	-	5 878	-5 878	-100
Entreprises	-	-	-	-
Total	31 306	73 959	-42 653	-58

✓ **Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance**

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Bons de Trésors et valeurs assimilées	1 838 475	1 818 020	20 455	1
Obligations	109 826	111 828	-2 002	-2
Autres	-	-	-	-
Total	1 948 301	1 929 848	18 453	1

b) Ventilation par devise

	31/12/2013		31/12/2012		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	2 970 166 591,24	1 948 301	2 942 034 777,38	1 929 848	18 453
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	2 970 166 591,24	1 948 301	2 942 034 777,38	1 929 848	18 453

c) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Etats	1 838 475	1 818 020	20 455	1
Institutions parapubliques	4 467	4 555	-88	-2
Institutions supranationales	105 359	107 273	-1 914	-2
Entreprises	-	-	-	-
Total	1 948 301	1 929 848	18 453	1

d) Ventilation selon la durée résiduelle des titres

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
≤ 1 an	201 658	197 788	3 870	2
> 1 an et ≤ 5 ans	808 868	815 882	-7 014	-1
> 5 ans	937 775	916 178	21 597	2
Total	1 948 301	1 929 848	18 453	1

→ Parts de fonds commun de placement détenues

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP J, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). En outre, l'Institut d'émission a adhéré, en 2013, au Fonds RAMP (Reserves Advisory Management Program) géré par la Banque Mondiale.

A fin décembre 2013, le montant de ces parts a évolué comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Parts de Fonds Commun de Placement BISIP J	217 340	322 566	-105 226	-33
Parts de Fonds Commun de Placement RAMP	105 283	-	105 283	-
Total	322 623	322 566	57	-

- **Créances rattachées**

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Créances rattachées au compte d'opérations	21 301	10 165	11 136	110
Créances rattachées aux autres comptes ordinaires	4	3	1	33
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	-	-	-	-
Créances rattachées aux instruments financiers	22 815	21 678	1 137	5
Total	44 120	31 846	12 274	39

Note 7 – Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement en 2013, les encours de pension de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market et de marché monétaire, ainsi que les créances rattachées. Elle se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Effets pris sur le guichet du prêt marginal	123 897	92 810	31 087	33
Effets pris en pension au marché monétaire	1 601 748	956 853	644 895	67
Autres créances sur établissements de crédit	-	-	-	-
Créances en souffrance	146	146	-	-
Créances rattachées (intérêts courus)	968	1 082	-114	-11
Total des montants bruts (1)	1 726 759	1 050 891	675 868	64
Provisions pour créances en souffrance (2)	-146	-146	-	-
Montants nets (1) - (2)	1 726 613	1 050 745	675 868	64

Note 8 – Créances sur les Trésors Nationaux

Cette rubrique comprend les créances monétaires, les créances financières détenues sur les Trésors Nationaux des États de l'Union et les concours adossés aux allocations de DTS.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Créances monétaires sur les Trésors Nationaux	238 340	251 054	-12 714	-5
Créances financières sur les Trésors Nationaux	155 036	147 478	7 558	5
Concours adossés aux allocations de DTS	426 984	485 179	-58 195	-12
Total	820 360	883 711	-63 351	-7

- **Créances monétaires sur les Trésors Nationaux**

Les créances monétaires sont constituées principalement par les découverts statutaires consolidés et les créances rattachées. Elles se ventilent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Comptes Courants Postaux				-
Concours sur valeurs publiques				-
Autres concours monétaires	185 586	197 559	-11 973	-6
▪ Créances gelées consolidées des établissements de crédit	-	5 055	-5 055	-100
▪ Découverts statutaires consolidés	185 586	192 504	-6 918	-4
Créances rattachées	52 754	53 495	-741	-1
Total	238 340	251 054	-12 714	-5

La diminution des découverts statutaires consolidés résulte des remboursements effectués au titre des amortissements relatifs à l'exercice 2013.

- **Créances financières sur les Trésors Nationaux**

Les créances financières concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur la Guinée-Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Cette rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Créances sur positions extérieures des Etats	17 145	17 145	-	-
Autres créances financières	136 288	130 189	6 099	5
Créances rattachées	1 603	144	1 459	1 013
Total	155 036	147 478	7 558	5

Les autres créances financières regroupent les taxes à récupérer sur les États de l'Union (1 872 millions), les dépenses réglées pour le compte des Trésors Nationaux (3 482 millions) au titre de l'exercice 2013 et les autres créances (130 934 millions) qui découlent de conventions signées avec certains États de l'Union.

- **Concours adossés aux allocations de DTS**

Les concours adossés aux allocations de DTS représentent la contrevaletur en FCFA du montant des allocations générale et spéciale de DTS respectivement en date du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, effectuées par le Fonds Monétaire International (FMI) en faveur des États de l'Union, conformément aux décisions du Conseil des Ministres de l'Union en ses sessions extraordinaires du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Concours adossés aux allocations de DTS	426 737	485 179	-58 442	-12
Créances rattachées	247	-	247	-
Total	426 984	485 179	-58 195	-12

La baisse de 58 195 millions enregistrée au cours de l'année 2013 s'explique par les règlements effectués par les États membres au titre du remboursement des échéances des concours adossés à l'allocation générale de DTS.

Note 9 – Opérations pour compte des Trésors Nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les États au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un État de l'Union. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Fonds Monétaire International	901 662	801 219	100 443	13
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	25 626	32 283	-6 657	-21
Total	927 288	833 502	93 786	11

Le poste Fonds Monétaire International est constitué au cours de l'année 2013, de la Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE), de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) et de la Facilité de Crédit Rapide (FCR). Il se détaille ainsi qu'il suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE)	89 828	89 828	-	-
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	76 380	51 618	24 762	48
Facilité Élargie de Crédit (FEC)	735 454	659 773	75 681	11
Total	901 662	801 219	100 443	13

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et les Etats, la BCEAO reçoit les tirages en devises effectués par les pays de l'UMOA auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contrevaletur en FCFA des tirages est reversée aux Etats avec qui la BCEAO signe une convention et établit un échéancier de remboursement en FCFA. Le poste Fonds Monétaire International comprend les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et sa contrepartie figure au passif au niveau des engagements envers le FMI.

Au 31 décembre 2013, les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après.

(en millions de FCFA)

	FCR	FEC	FPCE	Total
Solde au 31/12/12	51 618	659 773	89 828	801 219
Tirages (+)	16 430	98 167	-	114 597
Remboursements (-)	-	14 154	-	14 154
Autres (+/-)	-8 332	8 332	-	-
Solde au 31/12/13	76 380	735 454	89 828	901 662

Note 10 – Immobilisations nettes

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Biens immobiliers de placement	1 489	1 638	-149	-9
Actifs non courants destinés à la vente	-	-	-	-
Autres immobilisations	560 861	350 539	210 322	60
Total	562 350	352 177	210 173	60

Les immobilisations nettes sont détaillées comme suit.

- **Biens immobiliers de placement**

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », la BCEAO détient un immeuble de placement au 31 décembre 2013, évalué comme suit :

✓ *Valeurs brutes*

(en millions de FCFA)

	Terrains de placement	Immeubles de placement
Valeur brute au 31 décembre 2012	-	7 568
Entrées	-	-
Sorties	-	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2013	-	7 568

✓ *Cumul des amortissements*

(en millions de FCFA)

	Terrains de placement	Immeubles de placement
Cumul des amortissements au 31 décembre 2012	-	5 930
Amortissements de l'exercice	-	149
Amortissements liés aux éléments sortis	-	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-	-
Cumul des amortissements au 31 décembre 2013	-	6 079

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	Terrains de placement	Immeubles de placement
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	-	1 638
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	-	1 489

Au 31 décembre 2013, au regard des avantages économiques futurs attendus, notamment les projections des entrées nettes de trésorerie associées à cet actif, sa valeur recouvrable est estimée à 5 526 millions de FCFA. Celle-ci étant supérieure à la valeur nette comptable de l'immeuble de placement, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

- ***Actifs non courants destinés à la vente***

La BCEAO ne détient pas d'actifs non courants destinés à la vente au 31 décembre 2013.

- **Autres immobilisations**

Au 31 décembre 2013, les autres immobilisations se décomposent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Immobilisations financières	128 462	118 863	9 599	8
Immobilisations incorporelles	508	17	491	2 888
Autres immobilisations corporelles	424 528	223 924	200 604	90
Avances et acomptes versés sur immobilisations	7 363	7 735	-372	-5
Total	560 861	350 539	210 322	60

→ **Immobilisations financières**

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Titres de participation non consolidés	82 681	73 980	8 701	12
Créances rattachées aux titres de participation	181	181	-	-
Prêts au Personnel	51 156	50 280	876	2
Dépôts et cautionnements	116	94	22	23
Total montants bruts (1)	134 134	124 535	9 599	8
Provisions (2)	-5 672	-5 672	-	-
Montants nets (1) – (2)	128 462	118 863	9 599	8

Les titres de participation non consolidés s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	Encours brut au 31/12/13	Provisions	Encours net au 31/12/13	Encours net au 31/12/12
Titres de participation non consolidés	82 681	5 672	77 009	68 308
Total	82 681	5 672	77 009	68 308

La situation des participations non consolidées se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

PAYS	ORGANISMES	BRUT				PROVISIONS				NET 31/12/13
		31/12/12	+	-	31/12/13	31/12/12	+	-	31/12/13	
BURKINA	Mines de Guiro	400			400	400			400	-
COTE D'IVOIRE	BIDI	261			261	261			261	-
	CCI	1 600			1 600	1 600			1 600	-
	BNDA	508			508	508			508	-
	CAISTAB	N/S			N/S					N/S
MALI	BDM SA	600			600					600
NIGER	Crédit du Niger	157			157	157			157	-
	SONIBANK	200			200					200
SENEGAL	CNCA	345			345					345
	BHS	100			100					100
	BNDS	150			150	150			150	-
	SOFISEDIT	210			210	210			210	-
	SONAGA	15			15	15			15	-
	SONEPI	10			10	10			10	-
	SOSEPRA	5			5	5			5	-
	SICAP	N/S			N/S					N/S
SIEGE	BOAD	61 220	8 701		69 921	-				69 921
	C 2 I	2 356			2 356	2 356			2 356	0
	AFREXIMBANK	687			687					687
	SWIFT	122			122					122
	SCIE-SA	134			134					134
	GIM-UEMOA	4 900			4 900					4 900
	ICADE ex CIRP	N/S			N/S					N/S
TITRES DE PARTICIPATION LIBERES NON CONSOLIDES		73 980	8 701	0	82 681	5 672	-	-	5 672	77 009

D'une année à une autre, la variation enregistrée correspond à la libération par la BCEAO de sa quote-part du capital appelé de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour un montant de 8 701 millions au titre de l'exercice 2013.

Aucun ajustement de provisions n'a été effectué au 31 décembre 2013 sur la base des dernières informations disponibles sur la situation financière de ces organismes.

Par ailleurs, les actions gratuites attribuées à la BCEAO par les organismes dans lesquels elle détient une part du capital se récapitulent comme ci-après.

Pays	Organismes	Nombre d'actions gratuites	Valeur d'attribution (En millions de FCFA)
SENEGAL	BHS	15 000	150
NIGER	SONIBANK	15 000	150
TOTAL		30 000	300

→ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit.

✓ Valeurs brutes

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur brute au 31 décembre 2012	6 370
Entrées	893
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Valeur brute au 31 décembre 2013	7 263

✓ Cumul des amortissements et des provisions

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2012	6 353
Amortissements de l'exercice	402
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Ajustement des provisions	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2013	6 755

✓ Valeurs nettes comptables

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	17
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	508

→ *Autres immobilisations corporelles*

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants.

(en millions de FCFA)

	Valeurs nettes comptables Au 31/12/13	Valeurs nettes comptables Au 31/12/12	Variation	%
Terrains	152 299	60 536	91 763	152
Constructions	253 135	148 192	104 943	71
Constructions en cours	-	260	-260	-100
Matériel et mobilier	7 760	4 929	2 831	57
Matériel de transport	1 920	610	1 310	215
Patrimoine artistique	9 414	9 397	17	-
Total	424 528	223 924	200 604	90

Les mouvements au cours de l'exercice 2013 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit.

✓ *Valeurs brutes*

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Constructions en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2012	60 536	454 813	260	49 634	5 138	9 401	579 782
Entrées	-	5 028	-	4 708	1 896	19	11 651
Sorties	-	-15	-	-2 050	-558	-1	-2 624
Ecart de réévaluation	91 763	110 344	-	-	-	-	202 107
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-	394	-260	1 324	2	-	1 460
Valeurs brutes au 31 décembre 2013	152 299	570 564	-	53 616	6 478	9 419	792 376

✓ *Cumul des amortissements et des provisions*

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Immeubles en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2012	-	306 621	-	44 705	4 528	4	355 858
Amortissements de l'exercice	-	7 298	-	3 320	430	-	11 048
Amortissements liés aux éléments sortis	-	-2	-	-1 688	-405	-	-2 095
Ecart de réévaluation	-	3 246	-	-	-	-	3 246
Ajustement des provisions	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-	266	-	-480	5	-	-209
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2013	-	317 429	-	45 857	4 558	4	367 848

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Immeubles en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2012	60 536	148 192	260	4 929	610	9 397	223 924
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2013	152 299	253 135	-	7 759	1 920	9 415	424 528

→ *Avances et acomptes versés sur immobilisations*

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	510	510	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	6 853	7 225	-372	-5
Total	7 363	7 735	-372	-5

Note 11 – Autres actifs

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Produits divers à encaisser	624	492	132	27
Stocks de matériel d'émission	33 200	26 845	6 355	24
Valeurs à l'encaissement	4 152	1 395	2 757	198
Compensation	37 242	9 160	28 082	307
Avances au personnel	644	521	123	24
Opérations à régulariser Actif	1 392	1 270	122	10
Dépenses d'investissement à classer	1 397	5 336	-3 939	-74
Autres comptes d'ordre	178 479	114 459	64 020	56
Total montants bruts (1)	257 130	159 478	97 652	61
<i>Provisions (2)</i>	<i>-16 432</i>	<i>-15 906</i>	<i>-526</i>	<i>3</i>
Montants nets (1) - (2)	240 698	143 572	97 126	68

Les **produits divers à encaisser** correspondent principalement aux produits sur activités de STAR-UEMOA et de SICA-UEMOA de décembre 2013 non encore perçus.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO dont elle se charge du recouvrement.

La **compensation** représente le solde du compte de compensation de la BCEAO et retrace les valeurs qui y sont présentées ou reçues. Conformément aux règles de fonctionnement du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), le règlement intervient avec décalage d'un jour pour les chèques.

Les **avances au personnel** sont des avances sur salaire accordées, dont la durée maximum de remboursement est de 12 mensualités.

Les **opérations à régulariser Actif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **dépenses d'investissement à classer** portent sur diverses acquisitions d'éléments d'actifs dont le processus d'achat n'a pas encore abouti à la date d'arrêté des comptes. Ce compte est soldé au fur et à mesure de l'immatriculation des biens reçus ou livrés.

Les autres comptes d'ordre se décomposent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Stocks d'ouvrages	1 509	1 518	-9	-
Autres stocks	982	1 033	-51	-5
C2I Pana Loans	11 205	11 205	-	-
États, créances diverses	91 275	92 580	-1 305	-1
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	1 054	1 710	-656	-38
Autres débiteurs (ABCA, AMAO, CESAG, etc...)	6 443	3 183	3 260	102
Charges payées d'avance	813	892	-79	-9
Comptes de passage	63 323	106	63 217	59 639
Divers	1 875	2 232	-357	-16
Total	178 479	114 459	64 020	56

Les provisions constituées sur les autres actifs se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/12	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/13
Provisions pour dépréciation des comptes de dépôts chez les Correspondants	-	1	-	1
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks	1 518	-	9	1 509
Provisions pour créances en souffrance sur débiteurs divers	1 626	573	38	2 161
Provisions sur les comptes transitoires et d'attente	12 762	-	-	12 762
Total	15 906	574	47	16 433

Bilan Passif

Note 12 – Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Billets en circulation	4 611 563	4 218 446	393 117	9
Monnaies en circulation	164 008	162 684	1 324	1
Total	4 775 571	4 381 130	394 441	9

Note 13 – Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptables publics ainsi que de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Banques et Institutions étrangères	74 584	76 442	-1 858	-2
Banques et Institutions communes de l'Union	382 257	359 760	22 497	6
Banques inscrites dans les États	1 120 986	976 285	144 701	15
Établissements financiers inscrits dans les États	518	966	-448	-46
Trésors Nationaux et autres comptables publics	810 853	836 729	-25 876	-3
Autres comptes de dépôts	68 438	82 929	-14 491	-17
Total	2 457 636	2 333 111	124 525	5

Les soldes s'analysent comme suit :

a) Banques et Institutions étrangères

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Comptes courants ordinaires	46 251	41 595	4 656	11
FMI Compte N°2	134	124	10	8
Dépôts à échéance	28 073	34 600	-6 527	-19
Dettes rattachées (intérêts courus)	126	123	3	2
Total	74 584	76 442	-1 858	-2

b) Banques et institutions communes de l'Union
(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
BOAD, divers comptes de dépôts	224 480	198 184	26 296	13
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	40 793	10 085	30 708	304
CRRAE, Remboursement prêt BCEAO			-	-
Autres Institutions communes	116 947	151 449	-34 502	-23
Dettes rattachées (intérêts courus)	37	42	-5	-12
Total	382 257	359 760	22 497	6

c) Banques et Etablissements Financiers, Trésors Nationaux et autres comptes publics

Les montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires et de règlements.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Banques inscrites dans les États	1 120 986	976 285	144 701	15
Établissements financiers inscrits dans les États	518	966	-448	-46
<i>Sous-total (1)</i>	<i>1 121 504</i>	<i>977 251</i>	<i>144 253</i>	<i>15</i>
Trésors Nationaux et autres comptes publics	809 594	834 512	-24 918	-3
Dettes rattachées (intérêts courus)	1 259	2 217	-958	-43
<i>Sous-total (2)</i>	<i>810 853</i>	<i>836 729</i>	<i>-25 876</i>	<i>-3</i>
Total (1) + (2)	1 932 357	1 813 980	118 377	7

d) Autres comptes de dépôts
(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Dépôts du Personnel	5 644	5 307	337	6
Dépôts divers (organismes publics)	57 776	73 014	-15 238	-21
Autres comptes de dépôts	5 018	4 608	410	9
Total	68 438	82 929	-14 491	-17

Note 14 – Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA), à exécuter ou à régulariser par la BCEAO. Cette rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Transferts UMOA/Extérieur émis	64 477	1 277	63 200	4 949
Transferts Extérieur/UMOA reçus	-	3 947	-3 947	-100
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	8	18	-10	-56
Dispositions internes (intra pays)	-	737	-737	-100
Total	64 485	5 979	58 506	979

Note 15 – Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Correspondants hors Zone Franc	26	21	5	24
Autres emprunts	9 154	9 700	-546	-6
Total	9 180	9 721	-541	-6

Le montant des autres emprunts correspond essentiellement aux sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement des Systèmes et Moyens de Paiement.

Note 16 – Engagements envers le Fonds Monétaire International

Les commentaires sur les engagements envers le FMI ont été développés dans la note n° 9.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
DTS alloués	600 030	626 084	-26 054	-4
Dettes rattachées aux allocations de DTS	104	72	32	44
Facilité de Protection contre les Choc Exogènes (FPCE)	88 939	92 801	-3 862	-4
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	719 968	664 694	55 274	8
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	75 710	62 173	13 537	22
Total	1 484 751	1 445 824	38 927	3

La hausse de 38 927 millions ou 3 % des engagements s'explique essentiellement par l'évolution du solde net des transactions au titre des divers tirages effectués par les États auprès du FMI.

Note 17 – Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Valeurs à l'encaissement non disponibles	21 302	4 412	16 890	383
Fonds d'Actions Spécifiques	1 659	1 659	-	-
Fonds de stabilité financière	2 778	-	2 778	-
Créditeurs divers Etats	91 249	85 679	5 570	7
Opérations à régulariser Passif	1 524	3 702	-2 178	-59
Ecarts sur encaisses Passif	-	-	-	-
Autres comptes d'ordre	22 750	21 794	956	4
Total	141 262	117 246	24 016	20

Les **valeurs à l'encaissement non disponibles** représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Le **Fonds d'Actions Spécifiques** a été créé en avril 2000 en vue du financement des actions que les Autorités de la Banque pourraient décider de mettre en œuvre en faveur du personnel.

Le **Fonds de Stabilité Financière**, ouvert dans les livres de la BCEAO, est destiné à apporter une assistance d'urgence aux Etats membres et à soutenir le développement harmonieux du marché financier régional.

Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **écarts sur encaisses Passif** représentent diverses opérations d'encaisses en attente d'apurement.

Les autres comptes d'ordre se décomposent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Personnel créditeurs	46	78	-32	-41
Fonds d'aide à la première construction	881	881	-	-
Impôts et taxes recouvrées	339	341	-2	-1
Créditeurs divers	1 237	849	388	46
Charges à payer	4 400	7 837	-3 437	-44
Charges de congés à payer	4 728	4 337	391	9
Fournisseurs, dettes en compte	24	78	-54	-69
Retenue de garantie	677	505	172	34
Comptes de passage (CDP inter applications)	5 134	1 559	3 575	229
Comptes de régularisations passif/Caisse	177	181	-4	-2
Divers	5 107	5 148	-41	-1
Total	22 750	21 794	956	4

Note 18 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/12	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/13
Provisions pour engagements de retraite	56 369	2 914	-	59 283
Provisions pour gratification pour médailles du travail	6 491	698	-	7 189
Autres provisions pour risques et charges	21	-	-	21
Total	62 881	3 612	-	66 493

Les provisions pour risques et charges correspondent à des obligations qui seront exécutées au cours des exercices futurs, au titre des indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel, des gratifications pour médailles de travail ainsi que de divers engagements.

D'une manière générale, la situation des provisions existant dans les livres de la BCEAO se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

	Encours au 31/12/12	Dotations (+)	Reprises (-)	Autres variations	Encours au 31/12/13
Provisions déduites de l'Actif					
• Avoirs en monnaies étrangères		1			1
• Créances sur les établissements de crédit	146				146
• Titres de participation non consolidés	5 672				5 672
• Prêts au personnel	18		6		12
• Immobilisations incorporelles	7				7
• Immobilisations corporelles	1 683				1 683
• Autres actifs	15 906	573	47		16 432
TOTAL (1)	23 432	574	53		23 953
Provisions inscrites au Passif					
• Provisions pour risques et charges	62 881	3 612			66 493
TOTAL (2)	62 881	3 612	-	-	66 493
TOTAL GENERAL (1) + (2)	86 313	4 186	53	-	90 446

Note 19 : Réserve de réévaluation Or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du trimestre.

La situation dans les livres de la Banque Centrale au 31 décembre 2013 se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/12	Plus-value	Moins-value	Encours au 31/12/13
Réserve de réévaluation Or	763 719		293 573	470 146

Note 20 : Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises. La réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

La situation de la réserve de réévaluation des devises se présente comme suit au 31 décembre 2013.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/12	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/13
Réserve de réévaluation des devises	124 895	16 627		141 522

Le montant de 16 627 millions correspond à la dotation de la réserve de réévaluation des devises, effectuée par affectation du résultat de l'exercice 2012, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 28 juin 2013.

Note 21 : Réserve de réévaluation des instruments financiers

Créée en 2009, la réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de pertes et profits de la BCEAO.

A l'instar de la réserve de réévaluation des devises, la réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque, notamment pour un montant correspondant aux profits nets latents dégagés sur l'évaluation des instruments financiers.

Au 31 décembre 2013, la situation de la réserve de réévaluation des instruments financiers se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/12	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/13
Réserve de réévaluation des instruments financiers	64 718	4 443		69 161

Le montant de 4 443 millions correspond à la dotation de la réserve de réévaluation des instruments financiers, effectuée par affectation du résultat de l'exercice 2012, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 28 juin 2013.

Note 22 – Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Capital social	134 120	134 120	-	-
Prime d'adhésion	43 587	43 587	-	-
Réserve statutaire	67 060	67 060	-	-
Réserve Générale	304 856	304 856	-	-
Autres Réserves	47 083	47 083	-	-
Réserve pour Risques de Refinancement	38 264	35 095	3 169	9
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18 900	18 900	-	-
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77 234	77 234	-	-
Réserve de réévaluation Immeubles	409 556	207 448	202 108	97
Écart de réévaluation des autres immobilisations	9 078	9 078	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	-	-
Report à nouveau	3 813	23 813	-20 000	-84
Total	1 201 551	1 016 274	185 277	18

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2013.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale. Elle est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

La réserve de réévaluation des immeubles s'est renforcée de l'écart positif net de 202 108 millions constaté à la suite de la réévaluation du patrimoine immobilier de la Banque au titre de l'année 2013.

Le Fonds pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires. Il est alimenté par des dotations décidées par les autorités monétaires au regard de la nature et de l'importance des risques inhérents aux activités monétaires et bancaires.

En application des décisions du Conseil des Ministres de l'Union du 28 juin 2013, portant affectation du résultat de l'exercice 2012 :

- la réserve pour risques de refinancement a été dotée d'un montant de 3 169 millions ;
- le poste « Report à nouveau » a connu un prélèvement de 20 000 millions représentant la contribution de la BCEAO à la dotation initiale du Fonds de Développement de l'Énergie (FDE) au titre de l'exercice 2012.

Note 23 - Résultat

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Résultat de l'exercice	22 805	31 017	-8 212	-26

Note 24 – Ventilation de l'actif et du passif par monnaie

En 2013, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEISES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR (1)	-	708 397	-	-	-	708 397
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	718 630	-	-	718 630
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	5 183 471	7 618	-	9 138	-	5 200 227
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	-	1 721 120	1 721 120
CREANCES SUR LES ETAB. FINANCIERS	-	-	-	-	5 493	5 493
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	820 360	820 360
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	927 288	927 288
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	-	1 489	1 489
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	123	687	-	-	560 051	560 861
ACTIF DIVERS	13	19	-	1	240 665	240 698
TOTAL (1)	5 183 607	716 721	718 630	9 139	4 276 466	10 904 563
PASSIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEISES	CFA	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	-	-	-	-	4 775 571	4 775 571
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	11 098	2 444	-	-	2 444 094	2 457 636
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	-	64 485	64 485
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	76	224	8 880	-	-	9 180
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	1 484 751	-	-	1 484 751
PASSIF DIVERS	-	-	-	-	2 112 940	2 112 940
TOTAL (2)	11 174	2 668	1 493 631	-	9 397 090	10 904 563
ECART (1 - 2)	5 172 433	714 053	(775 001)	9 139	(5 120 624)	-

(1) : Les avoirs en or sont réévalués sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres (Cf. Note 2.8)

Note 25 – Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique

En 2013, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

ACTIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE& M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR	635 994	-	-	72 403	708 397
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	718 630	-	-	718 630
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	5 184 886	7 909	3 135	4 297	5 200 227
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	1 721 120	1 721 120
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	-	-	-	5 493	5 493
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	-	-	-	820 360	820 360
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	927 288	927 288
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	1 489	-	-	-	1 489
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	1 538	687	-	558 636	560 861
ACTIF DIVERS	13	19	1	240 665	240 698
TOTAL (1)	5 823 920	727 245	3 136	4 350 262	10 904 563
PASSIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE& M. ORIENT	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	-	-	-	4 775 571	4 775 571
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	-	-	-	2 457 636	2 457 636
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	64 485	64 485
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	76	9 104	-	-	9 180
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	1 484 751	-	-	1 484 751
PASSIF DIVERS	-	-	-	2 112 940	2 112 940
TOTAL (2)	76	1 493 855	-	9 410 632	10 904 563
ECART (1 - 2)	5 823 844	(766 610)	3 136	(5 060 370)	-

Note 26 – Ventilation de l'actif et du passif par échéance

En 2013, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
AVOIRS EN OR	708 397	-	-	-	708 397
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	718 630	-	-	-	718 630
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	3 250 064	104 360	99 160	1 746 643	5 200 227
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	1 721 120	-	-	-	1 721 120
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	5 493	-	-	-	5 493
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	236 949	36 953	35 195	511 263	820 360
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	3 105	10 212	29 780	884 191	927 288
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	1 489	1 489
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	14	450	750	559 647	560 861
ACTIF DIVERS	104 750	9	32 477	103 462	240 698
TOTAL (1)	6 748 522	151 984	197 362	3 806 695	10 904 563
PASSIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	4 775 571	-	-	-	4 775 571
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	2 398 441	-	-	59 195	2 457 636
TRANSFERTS A EXECUTER	64 485	-	-	-	64 485
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	26	-	-	9 154	9 180
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	3 105	10 212	29 780	1 441 654	1 484 751
PASSIF DIVERS	4 820	59 647	90 959	1 957 514	2 112 940
TOTAL (2)	7 246 448	69 859	120 739	3 467 517	10 904 563
ECART (1 - 2)	(497 926)	82	76 623	339	-

Note 27 – Engagements hors bilan

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA			-
Opérations de change au comptant en devises (achats)	39 781	40 053	-272
Opérations de change au comptant en devises (ventes)	39 781	40 044	-263
Opérations d'emprunts en devises	563	588	-25
Autres engagements donnés en FCFA	31	31	-
Autres engagements donnés en devises	3	3	-
Autres engagements reçus en FCFA	-161 628	62 719	-224 347
Or ex AOF en dépôt	772	-	772
Accords de consolidation	33 819	33 819	-
Valeurs sous dossier	28 086	28 131	-45
Valeurs publiques suivies pour compte Trésors nationaux	2 947 369	2 493 324	454 045
Valeurs publiques nanties	988 144	770 878	217 266
Participations à libérer en FCFA	243 597	252 298	-8 701
Participations à libérer en devises	856	895	-39

- **Engagements de change au comptant**

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons liées au délai d'usance (2 jours).

- **Opérations d'emprunts en devises**

Au 31 décembre 2013, les emprunts en devises sont constitués exclusivement des accords de prêt dont a bénéficié la BCEAO auprès de la Banque Africaine de Développement.

- **Autres engagements donnés**

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

- **Autres engagements reçus**

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation
Valeurs reçues en garantie d'avance	-165 264	58 497	-223 761
Cautions reçues en garantie	1 997	2 932	-935
Autres engagements reçus	1 639	1 290	349
Total	-161 628	62 719	-224 347

- **Or ex AOF en dépôt**

Il s'agit d'un stock d'or non monétaire provenant de l'ex-Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et confié en Mai 1960 à la Banque Centrale pour le compte des États membres de l'UMOA.

- **Accords de consolidation**

Il s'agit des accords de consolidation de certains États de l'Union suivis pour des raisons statistiques par la Banque. Ce poste n'a connu aucune variation au cours de l'exercice 2013.

- **Valeurs sous dossier**

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les États à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque Centrale pour le compte des États et des institutions financières internationales.

- **Valeurs publiques suivies pour compte des Trésors Nationaux**

Il s'agit de valeurs dématérialisées émises par les Trésors Nationaux et suivies en compte par la Banque. La BCEAO, agissant en qualité de mandataire des États de l'Union, est chargée de la compensation de ces valeurs publiques (émises par l'intermédiaire de la Banque Centrale) et de leur gestion.

- **Valeurs publiques nanties**

Il s'agit de valeurs publiques en compte gagées auprès de la Banque Centrale par les établissements de crédit.

- ***Participations à libérer***

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (243 597 millions en 2013 contre 252 298 millions FCFA en 2012 pour des actions libellées en FCFA) et Afreximbank (856 millions FCFA, soit 1,8 million de dollars US depuis 2005).

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Note 28 – Résultat net d'intérêts et des opérations sur instruments financiers

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Produits d'intérêts	155 410	177 630	-22 220	-13
▪ Produits sur les avoirs extérieurs	32 508	46 680	-14 172	-30
- Compte d'opérations	31 955	45 893	-13 938	-30
- Intérêts sur avoirs en devises	553	787	-234	-30
* Produits reçus du FMI	521	597	-76	-13
* Produits en autres devises	32	190	-158	-83
▪ Produits sur opérations de crédit	57 734	55 632	2 102	4
- Refinancement	34 117	29 808	4 309	14
- Titrisation	177	183	-6	-3
- Consolidation concours statutaires	8 771	9 513	-742	-8
- Intérêts solde déb. Créances gelées & consolidées	-	-	-	-
- Pénalités sur Réserves obligatoires	779	972	-193	-20
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	13 890	15 156	-1 266	-8
▪ Produits sur portefeuille de titres	65 168	75 318	-10 150	-13
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à l'échéance	58 179	59 372	-1 193	-2
- Intérêts sur obligations détenues à l'échéance	2 278	3 511	-1 233	-35
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	632	3 716	-3 084	-83
- Profits latents sur bons du Trésor	2	101	-99	-98
- Profits latents sur bons du Trésor	968	4 217	-3 249	-77
- Profits latents sur obligations détenues à des fins de transaction	4	63	-59	-100
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	3 105	4 338	-1 233	-28
Charges d'intérêts	12 778	21 642	-8 864	-41
▪ Intérêts versés à la clientèle	7 010	11 580	-4 570	-39
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	6 514	10 831	-4 317	-40
- Intérêts versés aux autres Organismes	496	749	-253	-34
▪ Intérêts versés au FMI & autres correspondants	512	685	-173	-25
- Intérêts versés au FMI	489	682	-193	-28
- Intérêts versés aux autres correspondants	23	3	20	667
▪ Charges sur portefeuille de titres	5 256	9 377	-4 121	-44
- Charges sur bons du trésor détenus à des fins de transaction	1	50	-49	-98
- Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	1 663	3 171	-1 508	-48
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	3 048	901	2 147	238
- Pertes latentes sur obligations détenues à des fins de transaction	3	103	-100	-97
- Charges sur obligations disponibles à la vente	-	4 855	-4 855	-100
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	380	297	83	28
- Charges sur bons du trésor disponibles à la vente	161	-	161	-
Résultat net d'intérêts	142 632	155 988	-13 356	-9

Note 29 – Dividendes

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Dividendes	1 088	1 247	-159	-13

Il s'agit des dividendes perçus sur des titres de participation non consolidés.

Note 30 – Résultat net des commissions

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Commissions perçues (+)	32	27	5	19
Commissions versées (-)	158	175	-17	-10
Résultat net des commissions	-126	-148	22	15

Note 31 – Résultat net de change

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Produits sur opérations de change (+)	137 038	181 654	-44 616	-25
Charges sur opérations de change (-)	99 652	164 436	-64 784	-39
Total	37 386	17 218	20 168	117

→ Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Gains réalisés sur opérations de change	1 424	2 088	-664	-32
Gains latents sur opérations en devises	135 614	179 566	-43 952	-24
Total	137 038	181 654	-44 616	-25

La ventilation par devise des produits sur opérations de change se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Dinar des Emirats Arabes (AED)	48	5	43	860
Dollar canadien (CAD)	26	65	-39	-60
Yen chinois (CNY)	146	6	140	2 333
Franc suisse (CHF)	130	126	4	3
Droit de Tirage Spécial (DTS)	131 917	177 775	-45 858	-26
Livre sterling (GBP)	48	46	2	4
Yen japonais (JPY)	23	60	-37	-62
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	181	291	-110	-38
Dollar américain (USD)	4 519	3 280	1 239	38
Total	137 038	181 654	-44 616	-25

→ Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Pertes réalisées sur opérations de change	638	1 497	-859	-57
Pertes latentes sur opérations en devises	99 014	162 939	-63 925	-39
Total	99 652	164 436	-64 784	-39

La ventilation par devise des charges sur opérations de change se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Dinar des Emirats Arabes (AED)	71	15	56	373
Dollar canadien (CAD)	37	7	30	429
Yen chinois (CNY)	241	18	223	1 239
Franc suisse (CHF)	20	58	-38	-66
Droit de Tirage Spécial (DTS)	97 916	163 097	-65 181	-40
Livre sterling (GBP)	100	30	70	233
Yen japonais (JPY)	91	167	-76	-46
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	367	374	-7	-2
Dollar américain (USD)	809	670	139	21
Total	99 652	164 436	-64 784	-39

Note 32 – Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Produits divers	3 494	2 868	626	22
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	514	498	16	3
Produits exceptionnels	1 823	3 753	-1 930	-51
Profits sur exercices antérieurs	2 769	1 278	1 491	117
Total	8 600	8 397	203	2

Note 33 – Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Achat de signes monétaires	29 753	31 434	-1 681	-5
Variation de stocks de signes monétaires	-6 355	-7 521	1 166	16
Assurance de signes monétaires	208	208	-	-
Transport de signes monétaires	5 788	6 777	-989	-15
Total	29 394	30 898	-1 504	-5

Note 34 – Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Dépenses des Organes de l'UMOA	738	730	8	1
Dépenses de Personnel	85 132	79 779	5 353	7
Impôts et taxes non recouvrables	194	75	119	159
Travaux et services extérieurs	17 546	16 913	633	4
Transports et déplacements	1 997	2 308	-311	-13
Frais divers de gestion	4 498	4 370	128	3
Frais de représentation	206	204	2	1
Total	110 311	104 379	5 932	6

Les dépenses de personnel comprennent les rémunérations, les allocations familiales, les charges sociales, les frais médicaux et les œuvres sociales.

D'une année à l'autre, l'effectif de la Banque est passé de 3 605 agents au 31 décembre 2012 à 3 633 agents au 31 décembre 2013.

Note 35 – Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Dépenses sur exercices antérieurs	652	748	-96	-13
Charges exceptionnelles	7 650	646	7 004	1 084
Total	8 302	1 394	6 908	496

Note 36 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	31/12/12	Variation	%
Dotations aux amortissements	14 634	11 982	2 652	22
Reprises d'amortissements	-	-147	147	-100
Dotations aux provisions	4 187	3 599	588	16
Reprises de provisions	-53	-420	367	87
Total	18 768	15 014	3 754	25

Les commentaires sur les dotations nettes aux provisions ont été développés dans la note n° 18.

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amointrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable 2013 conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.16.

DIVERS

Note 37 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées, les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit et le Comité de Politique Monétaire ainsi que le personnel de direction comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque. Sous la haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, la Banque Centrale est administrée par :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;
- des Conseils Nationaux de Crédit, un dans chacun des Etats de l'Union.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

Les responsables de direction ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel.

Les membres des Organes statutaires perçoivent des jetons de présence.

Le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque sont rémunérés par la BCEAO.

Note 38 – Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2013, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Note 39 – Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date du 31 décembre 2013 et qui n'aurait pas été pris en compte pour l'établissement des comptes n'est intervenu.